

THONON-LES-BAINS le mardi 24 mai 2022

Cher(e) Adhérent(e),

Je vous invite à participer à l'Assemblée Générale de notre club, qui se déroulera le :

LUNDI 27 JUIN 2022 À PARTIR DE 20H 30

**A LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE LEMANIAZ
AVENUE DE LA GRANGETTE A THONON-LES-BAINS**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE PAR LE PRESIDENT
2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT
3. RAPPORT FINANCIER PAR LE TRESORIER SUR L'EXERCICE SOCIAL 2021
4. RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES
5. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL 2021*
6. AFFECTATION DU RESULTAT*
7. QUITUS DE GESTION AUX ADMINISTRATEURS SORTANTS*
8. VALIDATION DU MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE POUR LA SAISON SPORTIVE 2022/2023*
9. VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2022 REVISE ET 2023*
10. ELECTION DU VERIFICATEUR AUX COMPTES*
11. AUTRES QUESTIONS**
12. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**Seuls les licenciés âgés de 16 ans au moins le jour de l'assemblée, adhérents depuis au moins six mois au jour de la réunion, et à jour des cotisations pourront participer aux votes. Les parents des licenciés âgés de moins de seize ans le jour de l'assemblée, adhérents depuis au moins six mois au jour de la réunion, et à jour des cotisations peuvent participer à l'assemblée générale avec voix consultative. En cas d'empêchement, un membre peut déléguer par écrit, sans autre formalisme que la signature à l'original d'une délégation de pouvoir expresse à représentation, son droit de vote à un autre membre de l'assemblée ; chaque membre présent à l'assemblée ne peut porter que deux procurations de membres actifs électeurs, au maximum, en sus de sa propre voix, mais la représentation de membres non actifs, possédant simplement une voix consultative, n'est pas limitée*

*** Les membres désireux de voir porter des questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale doivent adresser par écrit leurs propositions au siège de l'association au moins huit jours avant la réunion de l'assemblée. La preuve de l'envoi doit être établie par la production de l'avis de dépôt d'un courrier recommandé avec avis de réception par voie postale.*

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Cher(e) Adhérent(e), l'expression de mes sincères salutations.

Le président,
Ludovic GOSSELIN